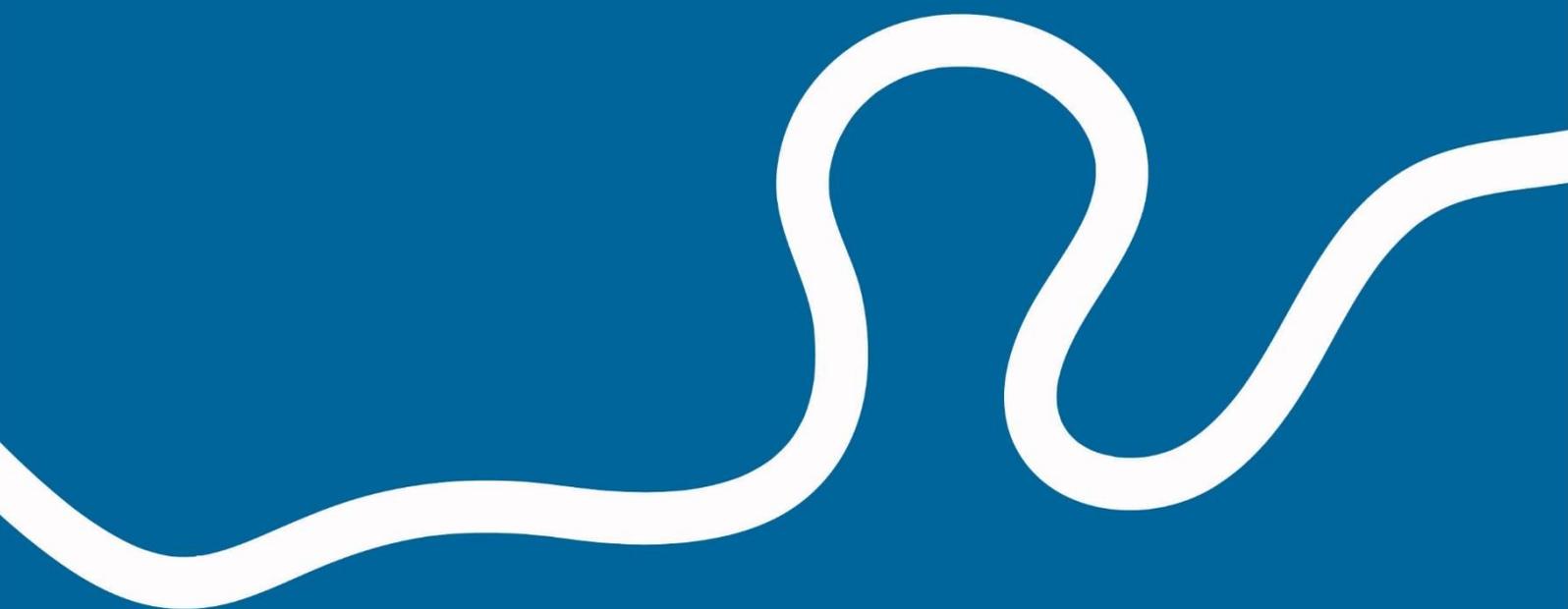


Rapport d'activité annuel de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont

Année 2023



Sommaire

- 3 - Le contexte
- 5 - Le bilan de l'année 2023
- 19 - Les perspectives 2024

La Commission Locale de l'Eau établit un rapport annuel sur ses travaux, orientations, résultats et perspectives, conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement.

Ce rapport est adopté en séance plénière le 12 juin 2023 et est transmis au Préfet du Pas de Calais, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Artois-Picardie.

Structure porteuse :



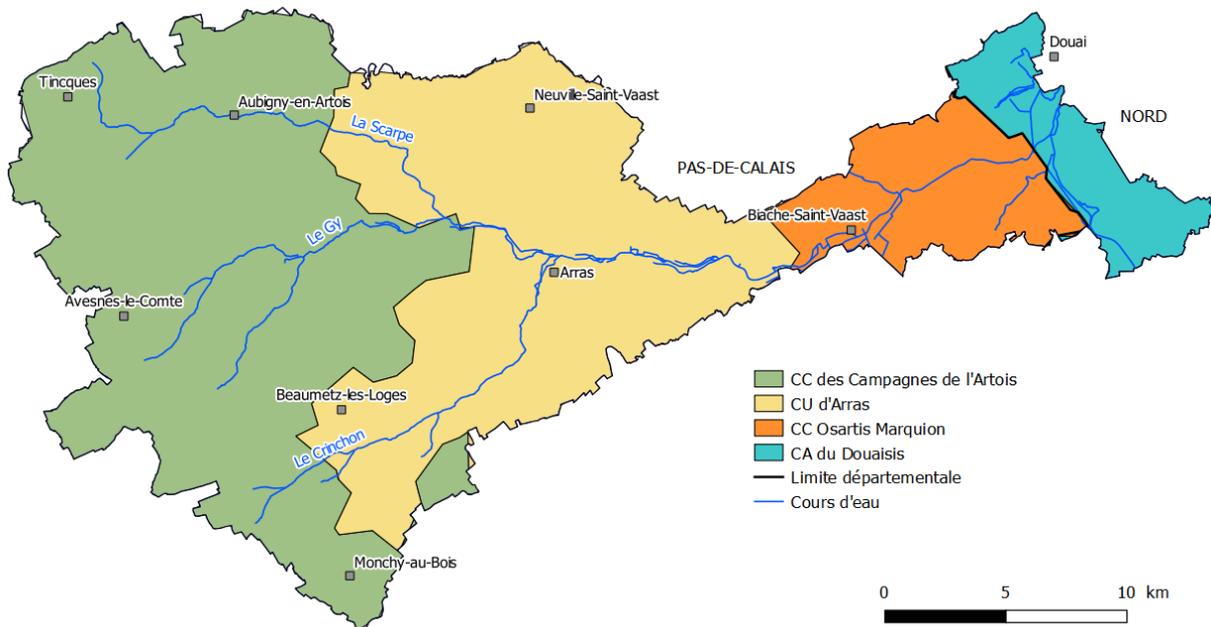
Réalisé avec le concours financier de l'



1. Le contexte

1.1. Le territoire

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe amont a été fixé par arrêté inter-préfectoral le 15 juillet 2010. Il s'étend sur 80 communes du Pas-de-Calais et 6 communes du Nord. Depuis 2017, le territoire du SAGE compte 4 EPCI à fiscalité propre.



1.2. La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La structure et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Scarpe amont ont été validées par arrêtés préfectoraux des 5 juillet 2011 et 27 juillet 2012. La CLE du SAGE Scarpe amont a été officiellement installée le 11 octobre 2012. Dans la continuité de la phase préliminaire, la Communauté urbaine d'Arras y a été désignée comme structure porteuse du SAGE.

1.3. Les commissions thématiques

Afin de mener à bien la concertation autour des principaux enjeux du SAGE, la CLE a mis en place quatre commissions thématiques en 2012.

<p>Commission Gestion et protection de la ressource en eau</p>	<p>Les objectifs : Identifier les enjeux liés aux aspects quantitatifs et qualitatifs de la gestion de l'eau : alimentation en eau potable, assainissement, pollutions diffuses, pollutions accidentelles, protection de la nappe... Proposer des solutions pour lutter contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines.</p>
<p>Commission Préservation et valorisation des milieux naturels</p>	<p>Les objectifs : Identifier les enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques et humides. Proposer des solutions pour la préservation, la protection et la restauration du patrimoine naturel.</p>
<p>Commission Gestion de l'érosion et des inondations</p>	<p>Les objectifs : Identifier les enjeux liés aux phénomènes d'inondations, d'érosion et de ruissellement. Proposer des solutions, tant curatives que préventives, cohérentes à l'échelle du bassin versant.</p>
<p>Commission Multi-usages de l'eau</p>	<p>Les objectifs : Identifier les enjeux liés au partage des ressources entre les différents acteurs et usages : usages « traditionnels » (alimentation en eau potable, agriculture, industrie...), usages de loisirs (pêche, randonnée, canoë-kayak, navigation, tourisme...). Trouver un équilibre afin de satisfaire les besoins en eau de tous sans porter d'atteintes irréversibles à la ressource.</p>

1.4. La cellule d'animation du SAGE

La cellule d'animation du SAGE Scarpe amont se compose de :

- L'animatrice du SAGE à 100% de son temps
En 2023, le poste a été occupé par :
 - Grimonie BERNARDEAU du 1^{er} janvier 2023 au 23 juin 2023
 - Frédérique VANPEENE pendant le congé maternité de Grimonie, soit du 05 juin 2023 au 31 octobre 2023.

Le poste est devenu vacant à partir du 15 novembre 2023 quand Grimonie a quitté la Communauté urbaine.
- Le directeur des espaces naturels de la structure porteuse à hauteur de 10% de son temps.

Le secrétariat de la direction des espaces naturels vient en appui pour l'envoi des courriers et les différentes charges administratives. Seul le salaire de l'animateur du SAGE fait l'objet d'un financement par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (70% - convention n°3461100).

L'animatrice du SAGE Scarpe amont a en charge l'élaboration du SAGE avec pour missions :

- L'animation de la Commission Locale de l'Eau
- L'animation des commissions thématiques
- L'animation du territoire et l'accompagnement des maitres d'ouvrage
- Le pilotage des études du SAGE
- Le développement des outils de communication du SAGE.

Ce présent rapport d'activité annuel précise les moyens mis en œuvre sur le SAGE Scarpe amont et fait le bilan de l'état d'avancement pour l'année 2023.

2. Le bilan de l'année 2023

2.1. Rappel des objectifs de l'année 2023

Objectif	Atteint / non atteint	Justification
Approuver le SAGE	✓	Arrêté inter-préfectoral du 19 décembre 2023
Valider le tableau de bord	✓	Validé par la CLE le 29 mars 2023
Renseigner les indicateurs pour l'année de référence	≈	Travail en cours, à prendre en main par la nouvelle animatrice
Identifier la structure porteuse du SAGE	≈	2 ateliers techniques ont eu lieu en 2022 pour préfigurer la structure porteuse. La réunion politique attendue en 2023 n'a pas été organisée. En janvier 2024, le Président de la Communauté urbaine a proposé aux Présidents d'EPCI du bassin versant de programmer une rencontre à ce sujet.
Elaborer le cahier des charges relatif à l'étude sur les volumes maximum prélevables grâce à une assistance à maîtrise d'ouvrage	≈	L'AMO a été confiée à ANTEA. L'Agence de l'Eau et le BRGM ont été associés à l'écriture du cahier des charges. Il est attendu pour le 1 ^{er} trimestre 2024.
Organiser une journée inter-commissions	✓	Elle a eu lieu le 20 octobre avec l'ADOPTA sur le thème de la sensibilisation à la gestion alternative des eaux pluviales.
Panel citoyen : animer l'enquête publique et recruter de nouveaux membres	✓	Un premier mandat de participation a été mis en œuvre avec le panel. Les membres ont pris une part active à la réalisation du film projeté dans le cadre de l'enquête publique. Exaeco élabore une proposition pour un 2 ^{ème} mandat de participation. Elle est attendu début 2024.
Accompagner les porteurs de projets dans la restauration de leurs zones humides	≈	En 2022, 8 sites à fort potentiel de restauration ont été sélectionnés. En 2023, le partenariat avec le CEN et le CPIE a été prolongé afin d'accompagner les porteurs de projet dans la constitution de leurs dossiers de travaux et de subvention. Un point d'étape a eu lieu le 19 octobre 2023 : 2/3 des surfaces font l'objet d'une contractualisation pour mettre en place une gestion écologique en 2024.
Lancer une consultation sur le volet pesticides	✗	Le remplacement temporaire de l'animatrice et la vacance de poste en fin d'année expliquent l'absence d'avancée sur ce sujet.
Définir les actions à mener pour l'animation agricole du territoire, notamment sur les enjeux érosion et qualité	✗	Le remplacement temporaire de l'animatrice et la vacance de poste en fin d'année expliquent l'absence d'avancée sur ce sujet.

2.2. Approuver le SAGE

<ul style="list-style-type: none">• État des lieux (GeoHyd, mai 2017)• Tendances et scénarios (GeoHyd, mai 2019)• Choix de la stratégie (GeoHyd, mars 2020)• Rédaction du projet de SAGE (GeoHyd, mars 2020-déc 2021)	Élaboration des documents
<ul style="list-style-type: none">• Adoption du projet de SAGE par la CLE (mars 2022)• Consultation administrative (mai-oct 2022)• Mise à jour du projet de SAGE (nov 2022)• Enquête publique (mars-mai 2023)• Approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral (19 déc 2023)	Procédure d'approbation

L'année 2023 a été consacrée à l'enquête publique et à l'approbation du SAGE. Ont notamment eu lieu :

- 30 permanences accomplies lors de l'enquête publique
- 5 ciné-débats organisés dans le cadre de l'enquête publique
- 4 rencontres du panel citoyen
- 3 réunions de bureau
- 3 réunions de CLE.

Le projet de SAGE a été approuvé à l'unanimité le 9 novembre 2022.

La préfecture a été saisie le 10 novembre 2022 pour organiser l'enquête publique. Elle s'est déroulée du 27 mars au 11 mai 2023. Le procès-verbal de la commission d'enquête a été transmis le 22 mai 2023. Le mémoire en réponse de la CLE a été adopté le 31 mai. Les conclusions de la commission d'enquête ont été transmises le 07 juillet. Les réponses de la CLE ont été apportées le 27 septembre 2023.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 19 décembre 2023.

2.3. Elaborer le tableau de bord du SAGE

Les indicateurs de suivi du SAGE sont renseignés au sein d'un tableau de bord. Il a été validé par la CLE le 29 mars 2023.

Pour suivre l'avancement du SAGE et son impact sur la ressource en eau, il convient de :

- Renseigner les indicateurs pour l'année de référence : ce travail est en cours.
- Actualiser les indicateurs selon une fréquence établie dans le tableau de bord : ce travail est à réaliser
- Vérifier la compatibilité avec le SDAGE.

2.4. Définir la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE



La Communauté urbaine d'Arras (CUA) est la structure porteuse de l'élaboration du SAGE Scarpe amont, dont elle couvre environ un tiers du territoire.

Les 4 EPCI du territoire (Campagnes de l'Artois, CUA, Osartis-Marquion et Douaisis agglo) financent les travaux du SAGE en versant chaque année à la CUA une participation financière de 0,50 € par habitant.

En phase de mise en œuvre, les missions de la structure porteuse évoluent. Il s'agit d'animer le territoire, de faire émerger les actions inscrites dans le SAGE et de porter des actions en propre.

Il est donc nécessaire de définir la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE ainsi que les missions qui lui seront confiées et les moyens alloués dans le cadre d'une convention passée avec la Commission Locale de l'Eau et les 4 EPCI.

Deux réunions techniques ont eu lieu en 2022 avec les directeurs généraux adjoints des 4 EPCI afin d'étudier les différentes options de structuration et réfléchir aux missions qui pourraient être confiées à la structure porteuse du SAGE.

Une réunion politique était attendue en 2023. Elle n'a pas eu lieu. Le Président de la Communauté urbaine d'Arras a proposé, en janvier 2024, aux Présidents d'EPCI du bassin versant de programmer une rencontre à ce sujet.

2.5. Etude quantitative

Dans l'objectif de prévenir les situations de tension autour de la ressource en eau, la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Scarpe amont a souhaité anticiper l'apparition de déséquilibres quantitatifs liés à la raréfaction de la ressource et à l'augmentation des besoins.

Pour ce faire, l'article 1 du règlement du SAGE fixe la répartition des volumes globaux prélevables entre usages. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Dans l'intervalle, une étude quantitative doit être menée pour affiner ces volumes prélevables. Cette étude étant complexe, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) accompagne la Commission Locale de l'Eau sur ce dossier.

En 2023, les expertises de l'Agence de l'Eau et du BRGM ont été mobilisées pour écrire conjointement avec l'AMO le cahier des charges de l'étude (en cours de finalisation en décembre 2023). Le lancement du marché est prévu en 2024. Les résultats de l'étude sont attendus en 2026.

La mission de l'assistant à maîtrise d'ouvrage fait l'objet d'un financement par l'Agence de l'Eau (68% - convention n°3492600).

2.6. Accompagner les porteurs de projets dans la restauration de leurs zones humides

En 2022, la Communauté urbaine d'Arras a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation de diagnostics de restauration de zones humides. 7 sites ont été sélectionnés. Les diagnostics ont été menés par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) et le CPIE Villes de l'Artois, dans le cadre d'une convention tripartite.

Les fiches diagnostics comportent un diagnostic naturaliste, un diagnostic des usages et un plan d'action simplifié pour la restauration de la zone. Elles permettent aux propriétaires d'identifier le type d'actions à mettre en œuvre pour restaurer leur zone humide et leur fournir les éléments nécessaires pour répondre ensuite aux divers appels à projet du territoire (agence de l'eau, département, région...).

En 2023, le partenariat avec le CEN et le CPIE a été prolongé afin d'accompagner les porteurs de projet dans la constitution de leurs dossiers de travaux et de subvention. Il en résulte que **2/3 des surfaces font l'objet d'une contractualisation pour mettre en place une gestion écologique en 2024.**

Projet / Porteur	Surface	Résultats 2023
Marais en rive gauche de la Scarpe / Saint-Laurent Blangy	30 ha	Conventionnement avec le CEN pour une gestion écologique en 2024
Domaine de Vaudry-Fontaine / Saint Laurent Blangy	11 ha	La Mairie n'a pas souhaité donner suite mais tirera partie des recommandations dans le cadre du « site classé ».
Le Pré / Achicourt	2 ha	Conventionnement avec le CEN pour une gestion écologique en 2024
Marais de Biache / Biache Saint Vaast	5 ha	La Mairie n'a pas souhaité donner suite du fait de désaccords internes mais sera recontactée.
Fausse rivière, Agny / CUA	2 ha	En attente de perspectives d'acquisition pour un aménagement
Prairies « Gheerbrant », Saint-Nicolas / CUA	4,5 ha	Le propriétaire doit être recontacté pour évaluer la faisabilité d'une ORE (obligation réelle environnementale).
Ancienne fonderie, Athies / CUA	1 ha	Analyse du projet d'aménagement d'un sentier : pas de contre-indications

En 2023 également, l'appel à manifestation d'intérêt a été reconduit. Un site complémentaire a été retenu : le marais de Plouvain.

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) et le CPIE Villes de l'Artois ont :

- mené la concertation avec la Commune et les usagers du site
- réalisé le diagnostic écologique
- proposé les objectifs et opérations de gestion pressenties par milieu.

L'appel à manifestation d'intérêt fait l'objet d'un financement par l'Agence de l'Eau (50% - convention n° 3288100).

2.7. Travaux de l'ACLEBE (association inter-SAGE)

L'Association des Commissions Locales de l'Eau du grand Bassin de l'Escaut (ACLEBE), regroupant les SAGE Scarpe amont, Scarpe aval, Escaut et Marque-Deûle, s'est réunie à six reprises au cours de l'année 2023.

Ces réunions ont permis dans un premier temps de définir les enjeux du territoire interSAGE puis de partager les objectifs entre les Présidents de CLE.

Cela s'est concrétisé par l'élaboration de cartes représentant les enjeux communs aux SAGE, notamment les inondations, les zones humides ainsi que les ressources et cours d'eau.

Les Présidents de CLE ont également initié la rédaction d'un livre blanc qui permettra de formaliser les engagements de chacune des CLE dans cette démarche dynamique pour le territoire.

Date	Objet
08 mars 2023	Bilan de l'année 1 Election du Président et du Vice-Président
04 mai 2023	Rencontre avec les pôles métropolitains Communication commune à mettre en place SAGE et changement climatique
06 juillet 2023	Etude HMUC Arrêté sécheresse
07 septembre 2023	Préparation de la rencontre des Présidents de CLE
26 octobre 2023	Communication Etude HMUC
12 décembre 2023	Livre blanc 12 ^{ème} programme Situation sécheresse et inondation

2.8. Communication et sensibilisation

2.8.1. Animation du panel citoyen

Au-delà de sa participation à l'enquête publique et aux instances de gouvernance du SAGE, le panel citoyen s'est mobilisé à 5 reprises en 2023.

Date	Objet
Janvier 2023	Comment mobiliser les citoyens pour enrichir le panel ?
28 février 2023	Préparation pour la réalisation du film
06 mai 2023	Bilan des ciné-débats Echanges sur les sujets du prochain mandat de participation
04 juin 2023	Restitution au CPIE Villes de l'Artois de l'appel à projet « Fenêtre sur l'eau »
06 septembre 2023	Journée d'intégration de 11 prétendants

Au 31.12.2023, le panel compte 15 membres volontaires.

L'animation externalisée du panel citoyen fait l'objet d'un financement par l'Agence de l'Eau (50% - convention n°32740).

2.8.2. Journée inter-commissions

Une rencontre inter-commissions a eu lieu le 20 octobre 2023 avec l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives) sur le thème de la sensibilisation à la gestion alternative des eaux pluviales.

La journée s'est déroulée comme suit :

- Introduction à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales
- Visite du showroom : découvrir et comprendre les multiples solutions d'aménagement
- Visites de 5 sites sur le territoire de Douaisis aggro.

L'organisation de cette journée est financée par l'Agence de l'Eau dans le cadre du forfait de fonctionnement (3 500 €/an - convention n°32740).

2.9. Activité de la Commission Locale de l'Eau et de ses commissions thématiques

2.9.1. Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

La CLE s'est réunie 3 fois en 2023.

- **CLE du 29 mars 2023 - ordre du jour**
 - Election du Bureau
 - Présentation et validation des indicateurs de suivi du SAGE
 - Présentation et validation du rapport d'activité 2022
 - Point d'information sur la recharge des nappes

- **CLE du 31 mai 2023 - ordre du jour**
 - Réponses de la CLE aux observations formulées lors de l'enquête publique et adoption du SAGE
 - Avis de la CLE sur la structure porteuse du SAGE

- **CLE du 27 septembre 2023 - ordre du jour**
 - Réponse à la commission d'enquête publique et proposition de modification du PAGD
 - Point d'étape sur l'étude quantitative HMUC
 - Point sur le panel citoyen
 - Sollicitation du syndicat des pisciculteurs Hauts-de-France

2.9.2. Les réunions du bureau de la CLE

Le bureau de la CLE s'est réuni 3 fois en 2023.

- **Bureau du 24 février 2023 - ordre du jour**
 - Présentation et validation des indicateurs de suivi du SAGE
 - Avis sur le dossier de régularisation du champ captant de Méaulens
 - Présentation du rapport d'activité 2022

- **Bureau du 24 mai 2023 - ordre du jour**
 - Bilan de l'enquête publique

- **Bureau du 13 septembre 2023 - ordre du jour**
 - Réponse à la commission d'enquête publique et proposition de modification du PAGD
 - Point d'échanges sur l'étude HMUC
 - Panel citoyen :
 - Demande de participation à la CLE
 - Recherche de nouveaux volontaires
 - Sollicitation du syndicat des pisciculteurs Hauts-de-France pour intégrer la CLE.

2.9.3. Les réunions des Commissions thématiques

Priorité étant donné à l'adoption de la procédure réglementaire, une seule journée inter-commissions a eu lieu en 2023. Elle s'est déroulée le 20 octobre avec l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives) sur le thème de la sensibilisation à la gestion alternative des eaux pluviales.

2.9.4. Les dossiers transmis à la CLE

Liste des arrêtés préfectoraux reçus pour information de la CLE

Pétitionnaire	Date	Objet
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	20/02/2023	Prescriptions particulières au projet de reconstruction et augmentation de la capacité du système de traitement des eaux usées sur le territoire de la commune de THELUS
SCI PATRIMMO	05/05/2023	Mise en demeure de régulariser le prélèvement, l'ouvrage de franchissement, les travaux et aménagements réalisés sur le territoire de la commune de ANZIN-SAINT-AUBIN
SCEA DU CARRE DES SOURCES	17/07/2023	Prescriptions particulières relatives à la réalisation de prélèvements issus d'un forage
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	20/09/2023	Déclaration d'Intérêt Général relative au plan d'entretien et de restauration de la Scarpe rivière, du Gy, du Crinçon, du Cojeul et de leurs affluents

Liste des récépissés de déclaration reçus pour information de la CLE

Pétitionnaire	Date	Objet
EARL DARRAS RETAUX	12/01/2023	Réalisation de deux sondages de recherche d'eau en vue de la création d'un forage unique d'irrigation sur le territoire de la commune de HAUTEVILLE
EARL DE REU	06/02/2023	Réalisation de deux sondages de recherche d'eau en vue de la création d'un forage unique d'irrigation sur le territoire de la commune de TILLOY-LES-HERMAVILLE

Pétitionnaire	Date	Objet
SCEA DU CARRE DES SOURCES	14/02/2023	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de RIVIERE
SCEA GAFFET FRERES	27/02/2023	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de BAILLEULMONT
SCEA GAFFET FRERES	27/02/2023	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de GOUY-EN-ARTOIS
SCEA GAFFET FRERES	27/02/2023	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de FOSSEUX
EARL FOURNIER	27/02/2023	Réalisation de deux sondages de recherche d'eau en vue de la création d'un forage unique d'irrigation sur le territoire de la commune de WARLUS
CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER	01/03/2023	Aménagement d'un lotissement « les grandes plaines » sur le territoire de la commune de THELUS
SCEA DES HORTENSAS	02/03/2023	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de FOSSEUX
SCEA GUENEZ	09/03/2023	Réalisation de trois sondages de recherche d'eau en vue de la création d'un forage unique d'irrigation sur le territoire de la commune de BREBIERES
EARL CATTOEN Bruno	09/03/2023	Réalisation de deux sondages de recherche d'eau en vue de la création d'un forage unique d'irrigation sur le territoire de la commune de WARLUS (annule et remplace le dossier du 11 mars 2020)
SARL ALD	14/03/2023	Changement de nom de bénéficiaire et augmentation de prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de BAILLEULMONT
SCEA DU HAMEL	20/03/2023	Réalisation de deux sondages de recherche d'eau en vue de la création d'un forage unique d'irrigation sur le territoire de la commune de RIVIERE
GAEC LA FERME DES LOGES	20/03/2023	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de BASSEUX
SOAMCO	21/03/2023	Aménagement d'un lotissement rue de Roclincourt sur le territoire de la commune de ECURIE
SARO CONSTRUCTION SARL	21/03/2023	Aménagement d'un lotissement « Le clos Jehan d'Avesnes » sur le territoire de la commune de AVESNES-LE-COMTE
SCEA LA BERGERE	04/04/2023	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de VILLERS-BRULIN
Monsieur Louis ANSART	12/04/2023	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de GOUY-EN-ARTOIS
SCEA TERRE ET LAIT	02/05/2023	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de SAVY-BERLETTE
SCEA LIBERT	05/06/2023	Réalisation de prélèvements d'eaux souterraines issus d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de DAINVILLE
SCEA LIBERT	03/04/2023	Réalisation de prélèvements d'eaux souterraines issus d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune d'ACHICOURT

Pétitionnaire	Date	Objet
GAEC THELLIER & FILS	17/07/2023	Création d'un second point de sondage à la recherche d'eau sur le territoire de la commune de TINCQUES
IMMO AMENAGEMENT	09/06/2023	Projet d'aménagement d'un lotissement Rue Jules Jambart sur le territoire de la commune de VITRY EN ARTOIS
Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice	26/06/2023	Projet d'aménagement d'un centre pénitentiaire sur le territoire de la commune de SAINT LAURENT BLANGY
EUROPEAN HOMES	27/06/2023	Projet d'aménagement d'un lotissement Rue de Ficheux sur le territoire de la commune de WAILLY
SCEA BOUTIN BLAREL	07/07/2023	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation implanté sur la commune de HERMAVILLE
ICADE PROMOTION	17/07/2023	Régularisation de deux piézomètres sur le territoire de la commune de ARRAS
GAEC GELLEZ	17/07/2023	Prélèvement d'eau souterraine dans un forage d'irrigation implanté sur la commune de VITRY-EN-ARTOIS
SCEA DU CARRE DES SOURCES	17/07/2023	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation implanté sur la commune de RIVIERE
Monsieur Frédéric DITTE	11/08/2023	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune de RIVIERE
EARL DESSAINT	29/08/2023	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation implanté sur la commune de WAILLY
M. Olivier LORIDAN	29/08/2023	Création d'un 5 ^{ème} point de sondage de recherche d'eau sur territoire de la commune de BAVINCOURT
Commune de SAINT LAURENT BLANGY	07/09/2023	Travaux de curage du bassin Vaudry-Fontaine sur le territoire de la commune de SAINT LAURENT BLANGY
GAEC ROGIEZ	22/09/2023	Réalisation de 2 sondages de recherche d'eau en vue de la création d'un forage unique sur le territoire de la commune de MANIN
EARL BETRANCOURT	22/09/2023	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation implanté sur la commune de BREBIERES
EARL SAINTE BERTILLE	03/10/2023	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune MAROEUIL
Sté PASHUMAR	10/10/2023	Projet de construction d'un entrepôt frigorifique, de bureaux et d'un parking sur la zone Actiparc sur le territoire des communes d'ATHIES, BAILLEUL SIR BERTHOULT et GAVRELLE
NOREVIE	10/10/2023	Projet d'aménagement d'un lotissement sur le territoire de la commune de BIACHE St VAAST
EARL PARENT LORIDANT	07/12/2023	Transfert de bénéfice et prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation implanté sur la commune de WAILLY

Liste des dossiers reçus pour avis de la CLE

Pétitionnaire	Date	Objet	Avis rendu
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	09/03/2023	Demande d'autorisation d'exploiter le champ captant de Méaulens	Avis favorable
MAIRIE DE BAILLEULVAL	13/04/2023	Demande d'avis relative aux rejets d'eaux usées sur la voirie après traitement par une installation d'assainissement non collectif constituée d'une microstation	Recommandations adressées au SPANC
GINGER BURGEAP pour ROLL-GOM	10/2023	Demande d'implantation d'un stockage de déchets automobiles à Tilloy-lès-Mofflaines (ICPE)	Avis réservé avec recommandations

2.10. Activité de la cellule d'animation

Dans le cadre du secrétariat administratif de la CLE	
24/02/2023	Bureau CLE
29/03/2023	CLE
24/05/2023	Bureau CLE
31/05/2023	CLE
13/09/2023	Bureau CLE
27/09/2023	CLE
Dans le cadre de l'élaboration du SAGE et de la concertation	
20/07/2023	Réunion de préparation avec la DDDTM et la DREAL pour la réponse à apporter à la commission d'enquête (fond et forme)
07/09/2023	1 ^{ère} réunion des Présidents de CLE à l'initiative de l'ACLEBE
Dans le cadre des diagnostics de restauration de zones humides	
19/10/2023	COTECH zones humides : bilan AMI 2022 et présentation 2023 au CPIE d'Arras
Dans le cadre de l'association interSAGE (ACLEBE)	
06/07/2023	Réunion ACLEBE, Douai
07/09/2023	Réunion préparatoire ACLEBE, visio
18/09/2023	Réunion ACLEBE, visio
26/10/2023	Réunion ACLEBE, visio

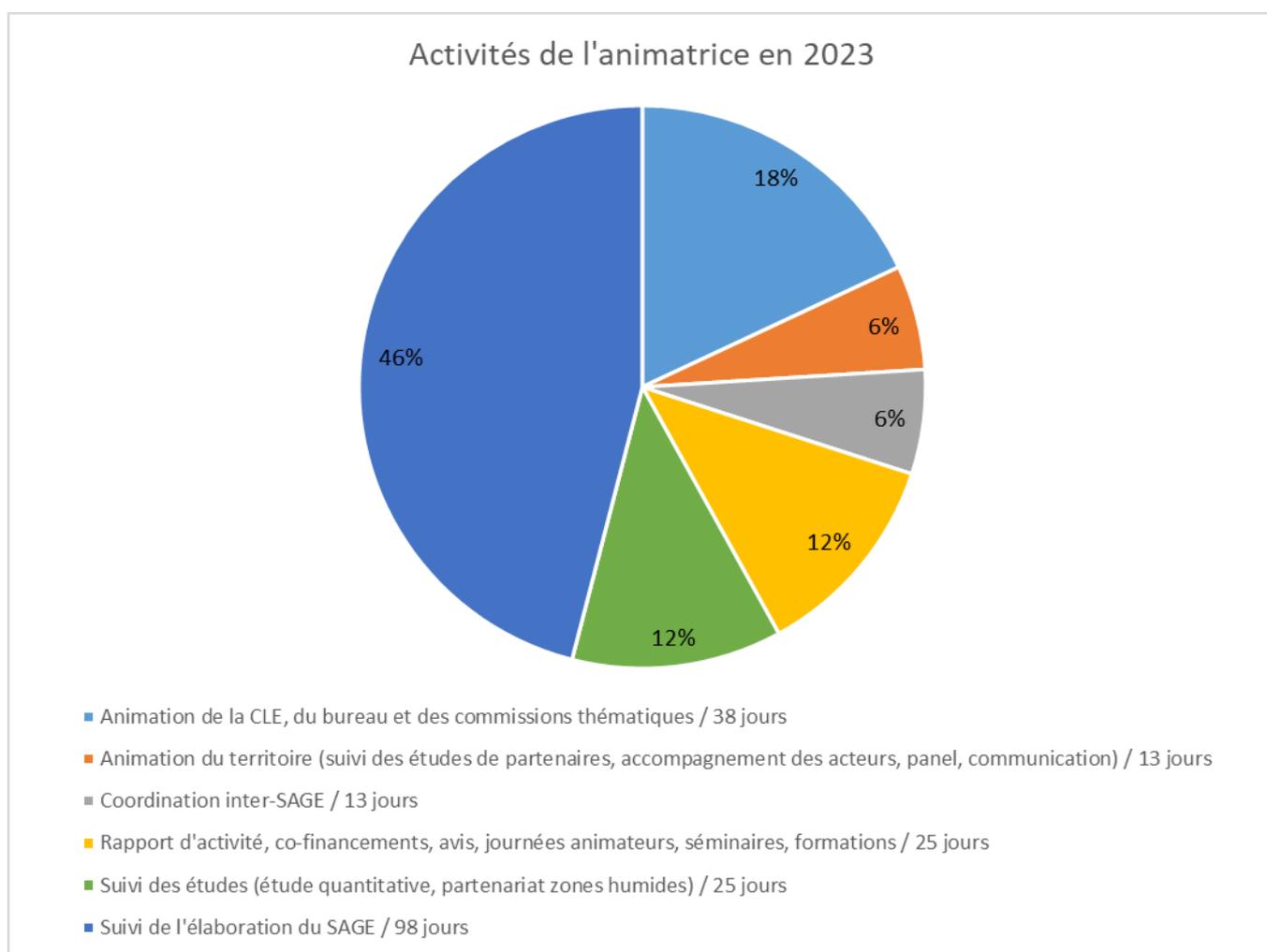
Dans le cadre de l'animation du panel citoyen	
04/06/2023	Atelier citoyen
12/06/2023	Visio avec Exaeco sur les suites à donner
06/09/2023	Accueil des nouveaux en présence des anciens Présentation de la charte en vue de l'intégration des volontaires
Autre	
09/06/2023	Participation à la journée de restitution organisée par le CPIE Villes de l'Artois de 5 établissements scolaires dans le cadre de l'Appel à projet « Fenêtre sur l'eau » initié par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sur la découverte et l'importance des zones humides
15/06/2023	Participation au Comité Ressource en Eau du Nord
16/06/2023	Participation au lancement du Projet Alimentaire Territorial de la CUA (1 ^{ère} réunion)
23/06/2023	COTECH n°2 AMO relative à l'étude quantitative sur les volumes prélevables
30/06/2023	Participation au COTECH sur la valorisation du potentiel touristique et récréatif de la Scarpe amont
03/07/2023	Echange avec la Banque des Territoires sur les outils numériques eau (collectif AQUAGIR avec l'ANEB, La Banque des Territoires, le BRGM, le Cercle français de l'eau, France Water Team et l'Union des Industriels de l'Eau)
07/07/2023	Réunion des Présidents de CLE (et animateurs) en amont du séminaire des Présidents
10/07/2023	Visite de parcelles avec Initiatives paysannes
11/07/2023	Formation ASTRE (logiciel de comptabilité CUA)
11/07/2023	Participation au Comité Ressource en Eau du Pas-de-Calais
27/07/2023	Participation au Comité Ressource en Eau du Nord
29/08/2023	Visio relative à l'étude quantitative sur les volumes prélevables avec le BRGM, l'AEAP et ANTEA
07/09/2023	Réunion Chambre d'agriculture et DDTM sur la règle n°2
09/10/2023	Visio avec le Pôle métropolitain Artois-Douais et la CUA sur la valorisation du potentiel touristique et récréatif de la Scarpe amont
10/10/2023	4 ^{ème} session de l'Académie de l'eau sur le thème des micropolluants à Lille
18/10/2023	Commission « Présidents de CLE » de l'ANEB sur le projet d'évolution du décret SAGE (visio)
19/10/2023	Comité de lancement : étude de la ressource en eau sur le SCoT du Grand Douaisis
20/10/2023	Journée de sensibilisation Toutes commissions sur la gestion alternative des eaux pluviales avec ADOPTA au lycée biotech à Douai (et visites aux environs)
07/11/2023	Tournée des SAGE par l'AEAP pour Scarpe Amont à la CLE (à la CUA)
15/11/2023	Présentation de Climeaufile par la Chambre d'Agriculture à la CLE Présentation par la DDTM 62 du logiciel de déclaration des prélèvements agricoles prévus et réalisés

Répartition de l'activité de l'animatrice en 2023

En 2023, le travail de l'animatrice s'est centré sur 4 tâches principales :

- La procédure d'adoption du SAGE et notamment la préparation, l'animation et le bilan de l'enquête publique
- L'animation de la CLE et du bureau
- L'animation du territoire (panel et dossiers portés par les maitres d'ouvrage du territoire) et inter-territoires (ACLEBE, ANEB)
- Les tâches courantes (examen des dossiers soumis pour avis, communication, suivi du financement du SAGE et des études, séminaires, formations...).

Le diagramme ci-après représente le temps passé en 2023 sur ces tâches principales.



2.11. Bilan financier pour l'année 2023

Les dépenses pour l'année 2023 sont celles liées à l'animation du SAGE, aux frais de fonctionnement et à la réalisation des études.

Une convention entre la structure porteuse et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie définit les conditions financières d'animation du SAGE de la Scarpe amont. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie subventionne :

- le poste d'animateur à hauteur de 70% dans la limite de 60 000 euros par an
- les frais de fonctionnement à hauteur d'un forfait de 3 500 euros par an.

La convention (n°3461100) est effective du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

En parallèle, la Communauté urbaine d'Arras a sollicité l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le financement de l'animation du panel citoyen (convention n°32740), du dossier d'enquête publique (convention n° 33180), de l'inventaire des zones humides (convention n°3288100) et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude quantitative (convention n°3492600).

La répartition des dépenses et des recettes pour les années 2019 à 2023 est détaillée ci-après.

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Dépenses	Recettes								
Contribution des EPCI (0,5€/habitant)										
Douaisis agglo		9 318,00		9 318,00		9 318,00		9 318,00		9 318,00
CC Osartis-Marquion		9 331,50		9 331,50		9 331,50		9 331,50		9 331,50
CC des Campagnes de l'Artois		10 705,00		10 705,00		10 705,00		10 705,00		10 705,00
Communauté urbaine d'Arras		50 308,50		50 308,50		50 308,50		50 308,50		50 308,50
sous-total		79 663,00								
Salaires										
Animateur (1 ETP, réel)	44 418,26	31 867,82	52 699,82	63 784,28	52 740,35	32 890,00	49 320,10	29 607,56	66 396,55	34 524,07
Secrétaire (estim)	3 700,00		3 700,00		3 700,00		3 700,00		3 700,00	
Directeur (estim)	5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	
sous-total	53 118,26	31 867,82	61 399,82	63 784,28	61 440,35	32 890,00	58 020,10	29 607,56	75 096,55	34 524,07
Etudes										
Elaboration du SAGE (stratégie, PAGD, règlement, enquête publique) HT	90 355,00		23 370,00	82 469,00	82 390,00	-	41 185,00	30 633,36	34 197,61	64 793,00
Etude hydraulique et sédimentaire HT	73 304,40	65 232,50	39 884,50	31 311,82	11 874,94	4 069,08		45 922,03		
Inventaire des axes de ruissellement HT					19 570,00			15 656,00		
Travail sur les zones humides	3 714,80		40 000,00		30 000,00		18 500,00	34 836,40	21 641,38	
Etude des zones à enjeu environnemental ANC HT							11 158,43	6 695,00		
Consultation sur le SDAGE					5 545,20			5 545,20		
Animation du panel HT									16 800,00	
Etude quantitative (AMO) HT									720,00	
sous-total	167 374,20	65 232,50	103 254,50	113 780,82	149 380,14	4 069,08	70 843,43	139 287,99	73 358,99	64 793,00
Fonctionnement										
Matériel informatique et téléphone			5 200,00		4 164,00		4 164,00			
Frais de mission + train (estim à partir de 2020)	1 042,93		800,00		400,00		1 000,00		400,00	
Formation (réel)	900,00						5 400,00			
Chauffage, électricité, eau et téléphonie (estimation)	300,00		300,00		300,00		300,00		300,00	
Fournitures et reprographie (estimation)	1 600,00		1 600,00		1 600,00		1 600,00		1 600,00	
Véhicule entretien et carburant (estim sur frais réel garage 2012 puis forfait à partir de 2017)	1 200,00		1 200,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00	
Journée inter-Commission et ateliers (traiteur, salle, bus - réel)	850,00		1 114,00						1 385,50	
Concertation préalable (impression et envoi flyers)			8 578,98							
Acquisition photos (réel)	3 762,00									
Lettre d'information (réel)	368,40						330,00			
Charte graphique									1 215,00	
Forfait de fonctionnement Agence de l'eau		3 500,00		5 888,24		3 500,00		3 500,00		3 500,00
sous-total	10 023,33	3 500,00	18 792,98	5 888,24	7 464,00	3 500,00	13 794,00	3 500,00	5 900,50	3 500,00
TOTAL	230 515,79	180 263,32	183 447,30	263 116,34	218 284,49	120 122,08	142 657,53	252 058,55	154 356,04	182 480,07
Excédent ou déficit cummulé depuis 2013	-34 100,70		45 568,34		-52 594,07		56 806,96		84 930,99	

3. Les perspectives 2024

3.1. Mettre en œuvre le SAGE

3.1.1. Recruter un animateur

Le poste d'animateur du SAGE était vacant depuis le 15 novembre 2023.

Les entretiens de recrutement ont eu lieu le 06 décembre.

Coralie FLEURQUIN a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2023.

3.1.2. Identifier la structure porteuse

La Communauté urbaine d'Arras est la structure porteuse de l'élaboration du SAGE. Il est maintenant nécessaire de définir quelle sera la structure porteuse de sa mise en œuvre. Ce n'est qu'une fois la structure porteuse identifiée et ses missions clairement définies que la mise en œuvre du SAGE pourra réellement commencer.

Plusieurs options sont envisageables :

- Reconduire la Communauté urbaine d'Arras via un conventionnement avec les 3 autres EPCI du territoire. Cette convention préciserait les missions de la structure porteuse ainsi que le budget alloué.
- Créer une nouvelle structure à l'échelle du territoire du SAGE.
- Si émergence d'un EPTB, lui transférer la mise en œuvre du SAGE (automatique si la structure porteuse du SAGE ne couvre pas l'intégralité du périmètre).

Un échange est donc nécessaire entre la CLE et les EPCI du territoire afin d'identifier et déployer l'option souhaitée.

3.1.3. Compléter le tableau de bord

Afin de suivre l'avancement de la mise en œuvre du SAGE, le tableau de bord dans lequel sont consignés les indicateurs de suivi et les délais de réalisation de chaque disposition sera complété et tenu à jour.

3.1.4. Faire émerger les actions inscrites dans le SAGE

La mise en œuvre du SAGE est une aventure collective où les maîtres d'ouvrages qu'ils soient publics, privés, associatifs ou particuliers ont chacun une part à prendre.

Pour animer ce collectif, manager ses efforts et favoriser la coopération, des rendez-vous pourraient être institués :

- Rencontre bilatérale entre l'animatrice et les EPCI pour
 - savoir ce que chacun fait
 - recenser les freins et identifier les leviers à actionner

- Rencontre annuelle de la Scarpe amont pour
 - favoriser l'interconnaissance entre les acteurs, les projets
 - célébrer le chemin parcouru : suivi de l'avancement du programme d'actions
 - trouver l'énergie, grâce au collectif, de relever les défis à venir.

3.2. Porter des actions en propre

3.2.1. Lancer l'étude quantitative

La consultation pour choisir un bureau d'étude à qui confier l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) aura lieu en 2024. Le lancement de l'étude est prévu au second semestre 2024.

3.2.2. Poursuivre la restauration des zones humides

8 sites ont été sélectionnés grâce aux appels à manifestation d'intérêt (AMI) 2022 et 2023. Leur accompagnement par le Conservatoire des Espaces Naturels et le CPIE Villes de l'Artois se poursuivra, notamment pour les Prairies « Gheerbrant » à Saint-Nicolas et le marais de Plouvain.

2024 sera aussi l'occasion de revisiter ce partenariat pour éventuellement aller plus loin : inventaire des zones drainées ou remblayées pour offrir à la compensation.

3.2.3. Lutter contre l'érosion

Les travaux du SAGE liés à la lutte contre l'érosion identifient plusieurs leviers d'actions à des stade de maturité différents :

- évolution des pratiques agricoles : le monde agricole a besoin de soutien. Le changement est encore perçu comme insurmontable (non labour, agriculture de conservation...). L'objectif est d'inciter et de mettre en mouvement (donner le pouvoir d'agir).
- hydraulique douce : des projets voient le jour. Les collectivités et le monde agricole mettent en place des aménagements. L'objectif est de reproduire et d'accélérer. Pour aller plus loin, associer les agriculteurs le plus en amont possible des projets est essentiel.

En 2024, l'animatrice devra s'approprier les conclusions de l'étude hydraulique et sédimentaire en vue de proposer une action-pilote alliant approche opérationnelle et dialogue territorial.

3.3. Animer le territoire et l'inter-territoires

3.3.1. Relancer les commissions thématiques

Une clé de réussite de la mise en œuvre du SAGE est la mobilisation de tous. Les Commissions thématiques sont donc un lieu privilégié pour :

- Faire connaître le SAGE et ses enjeux
- Renforcer l'engagement des parties prenantes et élargir le réseau de contributeurs
- Partager les expériences et accélérer la transformation du territoire.

3.3.2. Animer le panel citoyen

Un deuxième mandat de participation sera confié au panel. Animé par le cabinet Exaeco, il consistera en l'élaboration d'une stratégie « d'aller vers » les habitants dans le cadre de la sensibilisation aux économies d'eau dans les usages domestiques.

3.3.3. Communiquer sur le SAGE

La prochaine lettre d'info du SAGE sera dédiée à son approbation et à la nécessaire mobilisation de tous pour sa mise en œuvre.

3.3.4. Assurer la présidence tournante de l'ACLEBE

Selon les statuts de l'Association des Commissions Locales de l'Eau du grand Bassin de l'Escaut (ACLEBE), la Présidence est tournante par année civile. En 2024, la Présidence sera confiée à Thierry SPAS et le secrétariat à l'animatrice du SAGE de la Scarpe amont.

3.4. Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE

Il s'agit :

- d'élaborer un plan d'actions sur la réduction des pesticides
- d'intégrer les données des EPCI sur les espèces exotiques envahissantes.

3.5. Financer le SAGE et les études

L'animatrice assurera le suivi administratif et financier relatif à l'animation du SAGE et aux co-financements des études.

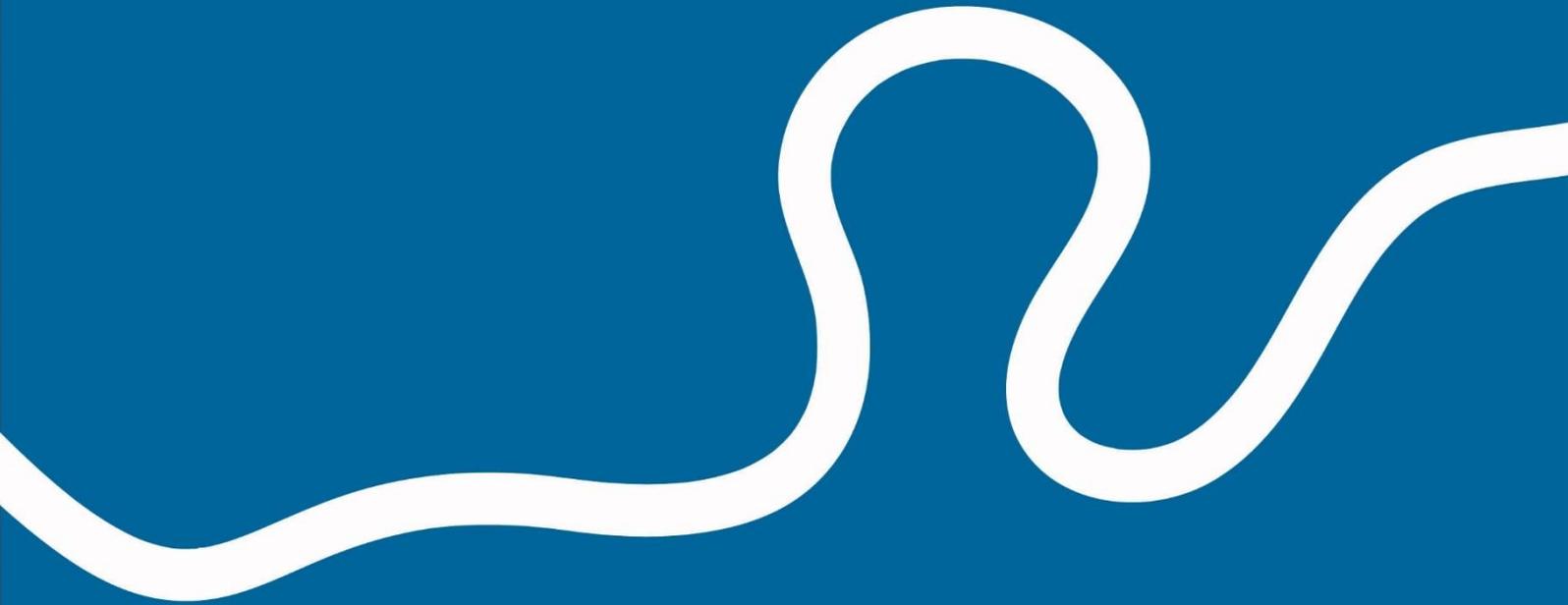
Elle élaborera le rapport d'activité annuel de la CLE. Il sera transmis au Préfet du Pas-de-Calais, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Artois-Picardie et diffusée aux partenaires de la CLE.

3.6. Les objectifs de l'année 2024

	Objectifs	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Mettre le SAGE en œuvre	Prise de poste du nouvel animateur	Rencontre entre les Présidents d'EPCI sur le choix de la structure porteuse Prise en main du tableau de bord du SAGE Déploiement du programme d'actions avec les maitres d'ouvrage du bassin versant
Porter des actions en propre		Attribution du marché relatif à l'étude quantitative HMUC Elaboration du plan de communication
Animer le territoire		Lancement du mandat n°2 confié au panel Rédaction de la lettre n°9 du SAGE Secrétariat de l'ACLEBE et rencontre des Présidents de CLE du bassin Artois-Picardie Animation agricole du territoire, notamment sur les enjeux érosion et qualité
Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE		Lancement de l'élaboration d'un plan d'actions sur la réduction des pesticides Intégration des données des EPCI sur les espèces exotiques envahissantes
Financer le SAGE et les études	Solde des participations financières relatives à : <ul style="list-style-type: none"> - L'enquête publique - L'AMI zones humides - Le financement 2023 du poste d'animateur 	Demandes de cofinancement pour l'étude quantitative

3.7. Le budget prévisionnel 2024

	2023		2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Contribution des EPCI (0,5€/habitant)				
Douaisis agglo		9 318,00		9 318,00
CC Osartis-Marquion		9 331,50		9 331,50
CC des Campagnes de l'Artois		10 705,00		10 705,00
Communauté urbaine d'Arras		50 308,50		50 308,50
sous-total		79 663,00		79 663,00
Salaires				
Animateur (1 ETP, réel)	66 396,55	34 524,07	45 000,00	42 000,00
Secrétaire (estim)	3 700,00		3 700,00	
Directeur (estim)	5 000,00		5 000,00	
sous-total	75 096,55	34 524,07	53 700,00	42 000,00
Études				
Elaboration du SAGE (stratégie, PAGD, règlement, enquête publique) HT	34 197,61	64 793,00	3 141,83	20 409,77
Etude hydraulique et sédimentaire HT				
Inventaire des axes de ruissellement HT				
Travail sur les zones humides	21 641,38		10 380,00	9 250,00
Etude des zones à enjeu environnemental ANC HT				
Consultation sur le SDAGE				
Animation du panel HT	16 800,00		20 160,00	
Etude quantitative (AMO) HT	720,00		75 000,00	
sous-total	73 358,99	64 793,00	108 681,83	29 659,77
Fonctionnement				
Matériel informatique et téléphone				
Frais de mission + train (estim à partir de 2020)	400,00		800,00	
Formation (réel)			3 000,00	
Chauffage, électricité, eau et téléphonie (estimation)	300,00		300,00	
Fournitures et reprographie (estimation)	1 600,00		1 600,00	
Véhicule entretien et carburant (estim sur frais réel garage 2012 puis forfait à partir de 2017)	1 000,00		1 000,00	
Journée inter-Commission et ateliers (traiteur, salle, bus - réel)	1 385,50		1 000,00	
Concertation préalable (impression et envoi flyers)				
Acquisition photos (réel)				
Lettre d'information (réel)			500,00	
Charte graphique	1 215,00			
Forfait de fonctionnement Agence de l'eau		3 500,00		3 500,00
sous-total	5 900,50	3 500,00	8 200,00	3 500,00
TOTAL	154 356,04	182 480,07	170 581,83	154 822,77
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013		84 930,99		69 171,93



Scarpe amont